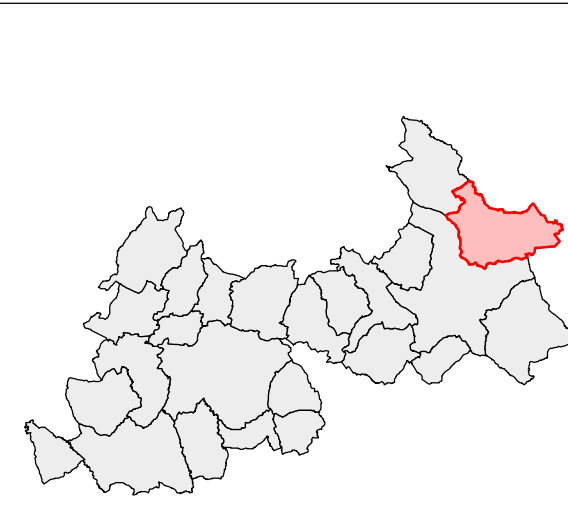




4.12 Zonage

Margouët-Meymes

Elaboration du PLU prescrite par D.C.C. du 11/09/2017
Projet de PLU arrêté par D.C.C. du 28/11/2022
Dossier soumis à enquête publique du 20/04/2023 au 23/05/2023
PLU approuvé par D.C.C. du 09/10/2023



Zonage du PLU

UA	UC	UE	UT	A	Agg	Ap	At	N	Np
----	----	----	----	---	-----	----	----	---	----

Prescriptions du PLU

- ▲ Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L. 151-11-2° - vocation d'habitat
- Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - Patrimoine bâti
- ◆ Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - Petit patrimoine
- ◆ Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - Patrimoine paysager
- ◆ Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-19 - Patrimoine naturel
- ◆ Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-23 - Solement
- ◆ Protection ponctuelle au titre de l'article L. 151-23 - Abords des cours d'eau
- ◆ Recours des constructions par rapport aux routes départementales
- ◆ Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
- ◆ Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
- ◆ Espace bois classé
- ◆ Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - Patrimoine bâti
- ◆ Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - Petit patrimoine
- ◆ Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - Patrimoine paysager
- ◆ Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - Patrimoine naturel
- ◆ Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - Solement
- ◆ Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-23 - Abords des cours d'eau

Carte informative des Zones Inondables (CII)

- CII niveau
- CII très fréquente
- CII fréquente
- CII exceptionnelle

Conception : Metropolis - ZWA - F. Chariot - Biotopie
Source : Origine GDFP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2020

